



Association Défense des Locataires Solidaires

Siège social : 2 rue Ferdinand Brunetière 13004 Marseille

tél. : 04 91 27 72 76

courriel : addls13@orange.fr



Elections des représentants des locataires 2022

Du 15 novembre au 15 décembre 2022 auront lieu les élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM et EPL. Les locataires vont donc pouvoir voter pour élire les personnes qui les représenteront durant quatre ans au sein du CA de leur bailleur.

Un moment important qui assure aux locataires d'être entendu lors des discussions sur les décisions qui affectent leur quotidien.

QU'EST-CE QU'UN ADMINISTRATEUR ? C'EST UN LOCATAIRE :

Qui vous représente

L'administrateur CGL participe aux réunions du conseil d'administration, lieu où sont prises les décisions qui vous concernent. Il transmet et défend auprès de votre bailleur vos demandes et vos attentes (entretien, travaux, etc.). Il participe également aux commissions d'attribution des logements.

Qui vous écoute

L'administrateur CGL s'engage à défendre vos intérêts, localement et nationalement. Il porte haut et fort vos doléances car il est un interlocuteur responsable et déterminé, respecté par le bailleur.

Qui est proche de vous

L'administrateur CGL participe à la vie de votre quartier, de votre ville. Il échange avec vous et vous informe tout au long de l'année.

Qui est formé

L'administrateur CGL bénéficie de formations pour pouvoir vous aider au mieux aussi bien sur des sujets techniques que juridiques.

VOTRE ADMINISTRATEUR CGL AGIRA POUR :

Contrôler et maîtriser les charges locatives

Les administrateurs et les amicales CGL vous aident à vérifier que les charges facturées par le bailleur correspondent aux charges réellement dues. En contrôlant les factures, les contrats et les paiements, ils contribuent à la maîtrise de vos charges.

Améliorer le cadre de vie de tous

Réparation des ascenseurs, réhabilitations, isolation...un locataire seul ne fait pas le poids face à son bailleur pour exiger ces travaux. Les administrateurs, les groupements de locataires et les amicales CGL agissent avec vous pour la réalisation de travaux et un meilleur entretien des logements afin d'améliorer la vie des locataires tout en préservant leur budget.

LES REVENDICATIONS DE LA CGL :

- ❖ **Le blocage des loyers**
- ❖ **Les contrôles de charges**
- ❖ **Un programme de travaux
*entretien discutés avec les
locataires**
- ❖ **La défense des choix des locataires
lors des réhabilitations**
- ❖ **Des ascenseurs fonctionnels surs
et des parties communes propres**

VOTEZ CGL

ET AGISSONS « ENSEMBLE »

« Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »

Bertolt Brecht